



CLASSIQUES  
GARNIER

GOLDSTEIN (Pierre), « [Introduction de la troisième partie] », *L'Éthique néo-aristotélicienne*, p. 185-187

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12378-1.p.0185](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12378-1.p.0185)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2021. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

La philosophie contemporaine présente des formes très diverses de « naturalisme éthique<sup>1</sup> » ou de « naturalisme moral<sup>2</sup> » dont le « naturalisme éthique néo-aristotélien<sup>3</sup> » n'est qu'une des versions. Avant de pouvoir déterminer davantage les caractéristiques du naturalisme néo-aristotélien, j'entendrai ici par « naturalisme » l'idée selon laquelle il serait possible de déterminer les valeurs et les normes éthiques à partir d'une réflexion sur la *nature* spécifique de l'homme. L'idée que nous envisageons maintenant a sa source dans la manière dont Aristote, dans l'*Éthique à Nicomaque*, prétend définir le Souverain Bien de l'homme en partant d'une analyse de sa « fonction propre » (*ergon*)<sup>4</sup>. C'est en effet à partir de cette notion que peuvent être définis le bonheur et les vertus. Ce sont ces notions que le néo-aristotélisme prétendra privilégier par rapport à la notion moderne de « devoir moral ». Cette éthique repose donc essentiellement sur ce naturalisme et il paraît tout à fait légitime de désigner l'éthique néo-aristotélienne, comme il est d'usage aujourd'hui, par l'expression « naturalisme néo-aristotélien » ou même « naturalisme aristotélien<sup>5</sup> ».

Le « naturalisme » tel que nous allons maintenant l'envisager ne doit donc pas être confondu avec celui qui est revendiqué par les philosophes néo-aristotéliens dans leur critique de l'« anti-naturalisme » hérité de Moore. On pressent pourtant que ce « naturalisme » de la « fonction propre » de l'homme a malgré tout partie liée avec le « réalisme » soutenu par les auteurs de ce courant. La critique du « subjectivisme » moral et

---

1 Cf. Dowell (J. L.), « Naturalism, Ethical » in LaFollette (H.) (éd.), *The International Encyclopedia of Ethics*, Wiley-Blackwell, 2013.

2 Cf. Lenman (J.) « Moral Naturalism » (2014) in Zalta (E.N.) (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/archives/spr2014/entries/naturalism-moral/> (consulté le 20/07/2021) [1<sup>re</sup> éd. 2006].

3 Hursthouse (R.), « Neo-Aristotelian Ethical Naturalism » in LaFollette (H.) (éd.), *The International Encyclopedia of Ethics*, *op. cit.*

4 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Livre I, chap. 6.

5 Pour les auteurs de l'introduction d'un recueil qui y est consacré, « "Naturalisme aristotélien" est une abréviation de "Naturalisme éthique néo-aristotélien", paradigmatiquement introduite par Rosalind Hursthouse et d'autres. » (Hacker-Wright (J.), Hähnel (M.) et Lott (M.), « Introduction : Aristotelian Naturalism – Human Nature, Virtue, Practical Rationality » in Hähnel (M.) (éd.), *Aristotelian Naturalism*, *op. cit.*, p. 5.

celle de la dichotomie « est/doit » prépare la réhabilitation de l'argument de la « fonction propre ». Contrairement à ce que la dénonciation du « sophisme naturaliste » (*naturalistic fallacy*) par Moore prétendait avoir établi, il serait tout à fait légitime de passer de ce qu'*est* l'être humain à ce qu'il *devrait* faire.

Cependant, le naturalisme éthique se heurte à d'autres obstacles. Plus que toute autre chose, c'est l'aspect archaïque de cette idée qui rend cette éthique vulnérable aux critiques des philosophes modernes. L'idée même d'une « nature humaine » semble être remise en cause tant par les avancées des sciences de la nature que par celles des sciences humaines<sup>6</sup>. Comme cherchent à le montrer les analyses de Bernard Williams, le naturalisme éthique des Anciens se fonderait sur une conception de la « nature » incompatible avec la nôtre. La « nature » des Anciens est ordonnée, hiérarchisée. Il s'agit d'un « cosmos » au sein duquel chaque élément a effectivement sa « fonction propre ». Il serait donc illusoire de vouloir aujourd'hui fonder l'éthique sur une nature en laquelle nous ne pouvons même plus croire<sup>7</sup>. La pertinence de ce type de critique n'est pas amoindrie par le fait que des représentants essentiels de ce courant revendiquent leur affiliation au thomisme dont on peut soutenir qu'il implique une représentation de la nature plus proche du cosmos antique que de la nature telle que la conçoivent les Modernes<sup>8</sup>. À cette inquiétude se joint un dernier soupçon : la naturalisation du réel peut avoir idéologiquement partie liée avec un certain conservatisme moral et politique. Les positions prises par Anscombe en matière de morale sexuelle notamment – condamnation absolue non seulement de toute forme d'avortement mais encore de la contraception, de la masturbation, de la « sodomie » – peuvent légitimement laisser

6 Cf. par exemple Morin (E.), *La nature humaine : Le paradigme perdu*, Paris, Éditions du Seuil, 1973 ; Sahllins (M.), *La nature humaine : une illusion occidentale*, tr. Renaut (O.), Paris, Éditions de l'Éclat, 2009 [Sahllins (M.), *The Western Illusion of Human Nature*, Chicago, The University of Chicago Press, 2008].

7 Cf. notamment Williams (B.), « Les critères de la morale et la marque distinctive de l'homme » in Williams (B.), *La fortune morale*, *op. cit.*, p. 47-59 [Williams (B.), « Moral Standards and The Distinguishing Mark of Man » in Williams (B.), *Morality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p. 69-76] ; Williams (B.), *L'éthique et les limites de la philosophie*, *op. cit.*, chap. III, p. 38-62.

8 Cf. Brague (R.), *La loi de Dieu*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 2008 [1<sup>re</sup> parution 2005], p. 369 *sq.*

9 Cf. Anscombe (G. E. M.), « Contraception and Chastity » (1972) in Geach (M.) et Gormally (L.) (éd.), *Faith in a Hard Ground : Essays on Religion, Philosophy and Ethics by G. E. M. Anscombe*, Exeter, Inprint Academic, p. 170-191.

penser que le naturalisme éthique est par essence l'expression d'une idéologie conservatrice. Les polémiques d'Anscombe avec Williams à propos de la contraception semblent confirmer cette hypothèse<sup>10</sup>. On pourrait opposer à cela le libéralisme affiché, en matière de mœurs, par Philippa Foot ou Martha Nussbaum<sup>11</sup>. La crédibilité du naturalisme ne risquerait pas moins d'en être affectée : comment une doctrine prétendant fonder rigoureusement l'éthique sur une même « nature humaine » pourrait-elle aboutir à des conclusions si diamétralement opposées ? Cela ne justifierait-il pas, de nouveau, les remarques de Williams selon lequel « il n'y a pas de passage direct entre des considérations touchant la nature humaine et une morale unique ou un idéal moral unique<sup>12</sup> » ?

---

10 Cf. Lettres de Peter Winch et de Michael Tanner et Bernard Williams publiées dans *The Human World* (Vol. 9, 1972, p. 41-48), en réponse à Anscombe (G. E. M.), « Contraception and Chastity », *op. cit.*, et « Réponse » d'Anscombe dans le même volume (p. 48-51).

11 Cf. par exemple Nussbaum (M. C.), *Sex and Social Justice*, Oxford, Oxford University Press, 1999, Part II, p. 211 *sq.*

12 Williams (B.), « Les critères de la morale et la marque distinctive de l'homme », *op. cit.*, p. 59.